

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

STAGE DE TEINTURE VEGETALE SAISON 2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

ville :

Téléphone :

email :

Je m'inscris au(x) stage(s) (cochez la ou les cases) :

Le bleu :

Teinture végétale naturelle à l'indigo du **30 et 31 Mars**

Teinture végétale naturelle à l'indigo **1 et 2 Juin**

Les Couleurs composées à partir du bleu :

Teinture végétale naturelle jaune et vert **13 et 14 avril**

Teinture végétale naturelle rouge et noir **27 et 28 Avril**

Teinture végétale naturelle rose, pourpre et violet **25 et 26 Mai**

J'envoie le bulletin d'inscription à LA FERME AU VILLAGE 4 Rue du Mercadial 81440 LAUTREC, auquel je joins mon règlement de 220€ par chèque à l'ordre de David Santandreu .

Pour vous accueillir au mieux, merci de nous préciser :

Je souhaite prendre les repas sur place au prix de 14,90 € le repas fait maison à partir de produits frais locaux, entrée, plat, dessert, vin et café compris.

Je souhaite un menu végétarien.

DATE :

SIGNATURE :

Précédée de la mention « bon pour accord »

En pièce jointe le programme complet de la formation, et sur demande adresses pour l'hébergement

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour valider votre inscription vous devez joindre un chèque de 220 € à l'ordre de David Santandreu, nous nous engageons à ne l'encaisser que 10 jours avant le début du stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Raisons du client :

- En cas d'annulation de votre part intervenant après 15 JOURS avant le début du stage, aucun remboursement ne sera consenti.
- En cas d'annulation pour raisons majeures Maladie, décès un justificatif vous sera demandé afin de procéder au remboursement.

Raisons de l'organisateur :

- Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du stage est imposée par des circonstances de force majeure, des événements climatiques ou naturels récurrents, ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations pour des raisons tenant à la sécurité des stagiaires.
- Il est bien précisé que les stages ne pourront avoir lieu qu'à partir de 5 participants, si l'annulation du stage intervient pour insuffisance du nombre de participants jusqu'à 10 jours du début du stage, nous vous proposerons une ou plusieurs solutions de remplacement.
- En cas d'annulation définitive, si aucune solution de remplacement vous satisfait, votre chèque vous sera restitué

CONDITIONS GENERALES

- La ferme au Village n'accepte aucune responsabilité, ni un quelconque engagement pour la perte et la détérioration d'objets personnels, perte financière, accident, maladie, tort ou atteinte à votre personne qui pourrait survenir en allant, pendant et/ou au retour du dit stage.
- En cas de non respect des procédures de notre lieu de stage ou suite à un comportement pouvant nuire au bon fonctionnement du groupe, la Ferme au Village se réserve le droit de mettre fin au contrat la liant au participant, et ce, sans dédommagement.

DATE :

SIGNATURE :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)